



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en présence du public, à la suite de la levée des règles de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, par le décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, en séance filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct pour respecter la publicité des débats en application de l'article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogé jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (article 10, IV), son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD,

Absents excusés : Mme Sophie MARVIN pouvoir à Mme. Sonia BRAU, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Claude COUTON, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Audrey SAULGRAIN pouvoir à M. Joseph SAMAMA.

Secrétaire: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2022/07/2 - OBJET : Actualisation de la tarification des services municipaux pour 2022-2023.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2333-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales relative à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Vu la délibération n° 2015/03-2/4 du 25 mars 2015 relative à la tarification d'un manège ambulancier,

Vu la délibération n° 2015/06/12 du 11 juin 2015 relative au Pass Jeunesse,

Vu la délibération 2020/07/29 du 8 juillet 2020 relative à la tarification péri et extra-scolaire

Vu la délibération 2021/06/11 du 2 juin 2021 relative à la modification des dates de validité de la carte d'adhésion annuelle du CyrAdo,

Vu la délibération 2021/07/1 du 7 juillet 2021, relative à l'actualisation de la tarification des services municipaux,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des services municipaux,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Adopte avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) l'actualisation à compter du 1^{er} septembre 2022 des tarifs des services municipaux telle que présentée ci-dessous :

I – ETAT CIVIL :

1 – Concessions :

Concessions	Tarif
15 ans pleine terre	196,00 €
30 ans pleine terre	601,40 €
30 ans avec caveau	872,60 €
50 ans (<i>caveau ou pleine terre</i>)	1 719,00 €
Columbarium 10 ans	413,30 €
Columbarium 15 ans	710,60 €
Cavurne 10 ans	177,65 €
Cavurne 30 ans	474,45 €

2- Livrets de famille :

	Tarif
Duplicata livret de famille	10.80 €
Envoi d'un livret de famille	1.90 €

Tarifs appliqués en cas de perte ou de destruction par les intéressés

II – SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Rappel des tranches de quotient :

Tranches	Quotients
de 0 à 103,14 €	S
de 103,15 € à 308,96 €	A
de 308,97 € à 514,77 €	B
de 514,78 € à 720,58 €	C
de 720,59 € à 926,38 €	D
au-delà de 926,39 €	E

1 - Restauration scolaire :

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	1,54 €	2,17 €	2,99 €	3,59 €	4,19 €	4,77 €
Tarif PAI (sans repas)	0,77 €	1,08 €	1,50 €	1,79 €	2,09 €	2,39 €

2 - Garderie du soir :

2-1) Accueil du soir (16h30-17h30)

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	0,86 €	1,14 €	1,58 €	1,89 €	2,21 €	2,51 €
Tarif PAI (sans goûter)	0,69 €	0,94 €	1,31 €	1,57 €	1,83 €	2,10 €

2-2) Accueil du soir (16h30-19 h)

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	1,60 €	2,11 €	2,94 €	3,51 €	4,11 €	4,66 €
Tarif PAI (sans goûter)	1,38 €	1,86 €	2,57 €	3,07 €	3,61 €	4,10 €

3 - Accueil du matin du lundi au vendredi (7h30-8h30):

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	1,14 €	1,50 €	1,88 €	2,26 €	2,64 €	3,00 €

4 - Mercredi journée centre de loisirs et mercredi journée AELI :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	5,14 €	6,93 €	9,64 €	11,50 €	13,46 €	15,33 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	3,65 €	4,93 €	6,91 €	8,20 €	9,62 €	10,95 €

5 - Mercredi demi-journée centre de loisirs et mercredi demi-journée AELI:

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	2,46 €	3,32 €	4,61 €	5,50 €	6,44 €	7,34 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	1,75 €	2,36 €	3,29 €	3,92 €	4,61 €	5,24 €

6 - Journée centre de loisirs et journée AELI (vacances scolaires) :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	6,36 €	8,51 €	11,82 €	14,10 €	16,52 €	18,80 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	5,31 €	7,08 €	9,87 €	11,75 €	13,78 €	15,67 €

7 - Demi-journée AELI (vacances scolaires) :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	3,18 €	4,26 €	5,91 €	7,05 €	8,27 €	9,40 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	2,66 €	3,54 €	4,94 €	5,88 €	6,90 €	7,83 €

8 - Journée Stage Découverte :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	6,97 €	9,32 €	12,96 €	15,46 €	18,11 €	20,59 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	5,93 €	7,89 €	10,99 €	13,09 €	15,36 €	17,47 €

9 - Tarifs hors commune :

	Tarif	Tarif PAI (sans repas ni goûter)
accueil du matin	3,69 €	
Restauration	6,86 €	3,44 €
forfait garderie 1 (16h30-17h30)	5,59 €	4,98 €
forfait garderie 2 (16h30-19h00)	9,70 €	8,90 €
mercredi demi-journée CL et AELI	10,39 €	7,38 €

mercredi journée CL et AELI	21,70 €	15,43 €
vacances journée CL et AELI	24,91 €	23,85 €
vacances demi-journée AELI	12,45 €	11,92 €
stage découverte journée	28,65 €	24,17 €

10 - Pénalités :

1. Absence d'inscription :

- Une pénalité forfaitaire journalière de 7 € sera appliquée en cas de défaut d'inscription dans la journée à l'une des quelconques activités (restauration scolaire, vacances, activités périscolaires...).

2. Retard des parents :

Retard dans le cadre des forfaits garderie : enfant récupéré après 17h30 ou 19h00 :

- Premier retard : facturation de 5€ supplémentaires
- A compter du deuxième retard : facturation de 10€ supplémentaires

III – JEUNESSE :

1 – Cyrado :

1-1) **Carte annuelle** : 5.20 €

1-2) **Aide aux devoirs** : Tarif fixe de 26,65 €/semestre du 1^{er} septembre au 31 janvier et du 1^{er} février au 30 juin.

1-3) **Activités** :

Quotients	Activité structure ou Commune / Atelier ponctuel (1 jour)	Sortie de proximité	Sortie ponctuelle/Stage d'initiation (5 jours)	Sortie exceptionnelle	Tarif unique
E	4,40 €	8,65 €	22,90 €	33,75 €	3,35 €
D	3,85 €	7,65 €	20,05 €	29,30 €	3,35 €
C	3,35 €	6,60 €	16,90 €	25,05 €	3,35 €
B	2,80 €	5,55 €	14,20 €	21,15 €	3,35 €
A	2,30 €	4,40 €	11,40 €	16,90 €	3,35 €
S	1,80 €	3,35 €	8,65 €	12,60 €	3,35 €

TU (Tarif unique) : 3,35 € repas, sorties gratuites avec transport, Fais tes devoirs.

1-4) **Kermesse journée « Jeunesse Solidaire »** : 0,30 € le ticket ou 2,10 € le carnet de 10 tickets

1-5) **« Vide ta chambre »** : 2,10 € les 2 mètres linéaires

IV – SPORTS :

1 – Installations sportives :

1-1) Entraînements installations extérieures :

1-2)

Installations	Tarif horaire
Terrain semi stabilisé	68,80 €
Piste d'athlétisme	28,05 €
Aire de saut	17,05 €
Traçage spécifique	14,65 €
Vestiaire supplémentaire	14,65 €
Terrain synthétique	84,00 €

1-2) Entraînements installations intérieures :

Installations	Tarif horaire
Salle des équipements sportifs couverts aux établissements scolaires du secondaire	20 €
Facturation des heures en dépassement du volume horaire fixé par convention avec les établissements scolaires du secondaire pour les équipements sportifs couverts	20 €

1-3) Compétitions :

Installations	Tarif horaire
Terrain semi stabilisé	71,20 €
Terrain synthétique	85,90 €
Piste d'athlétisme	63,10 €
Aire de saut	24,45 €
Traçage spécifique	14,65 €
Vestiaire supplémentaire	14,65 €
Terrain engazonné honneur I et II	94,00 €

V – SALLE DES FETES – MAISON DES ASSOCIATIONS SIMONE VEIL

1 – Tarifs Saint-Cyriens :

	Tarif
Forfait demi-journée en semaine 6h (mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 15h ; et lundi, mardi, mercredi, jeudi de 16h30 à 22h30) pour particuliers et syndics	400 €
Vendredi de 16h à 24h (minuit) : associations saint-cyriennes loi 1901 (culturelle, sportive, de loisir, patriotique ou caritative) dans la limite d'une réservation par an	Gratuit (1fois par an)
Forfait 1: Du samedi 10h00 au samedi 16h00	830 €
Forfait 2: Du samedi 17h00 au dimanche 06h00	1 280 €
Forfait 3: Du dimanche 10h00 au dimanche 20h00	1 010 €
Forfait 1 + 2: Du samedi 10h00 au dimanche 06h00	1 550 €
Forfait 2 + 3: Du samedi 17h00 au dimanche 20h00	1 610 €
Forfait 1 + 2 + 3: Du samedi 10h00 au dimanche 20h00	1 880 €
JOURS FERIES (NOEL, JOUR DE L'AN, 14 JUILLET...)	2 960 €

2 – Tarifs extérieurs :

	Tarif
Forfait demi-journée en semaine 6h (mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 15h ; et lundi, mardi, mercredi, jeudi de 16h30 à 22h30) pour particuliers et syndics	600 €
Forfait 1: Du samedi 10h00 au samedi 16h00	980 €
Forfait 2: Du samedi 17h00 au dimanche 06h00	1 580 €
Forfait 3: Du dimanche 10h00 au dimanche 20h00	1 160 €
Forfait 1 + 2: Du samedi 10h00 au dimanche 06h00	2 000 €
Forfait 2 + 3: Du samedi 17h00 au dimanche 20h00	2 060 €
Forfait 1 + 2 + 3: Du samedi 10h00 au dimanche 20h00	2 480 €
JOURS FERIES (NOEL, JOUR DE L'AN, 14 JUILLET...)	3 560 €

3 – Caution :

Caution unique 2 750 € *

* 2 000 € pour dégradations/casse (22 € par chaise / 62 € par table / sur devis pour tout autre dégât)

* 450 € pour nuisances sonores

* 300 € pour ménage non effectué

VI – TECHNIQUES :

1 – Occupation du domaine public ou privé communal :

1-1) Installations temporaires pour travaux :

Type d'occupation	Unité	Tarif
Echafaudage tout type (pied et/ou roulant d'une largeur inférieure ou égale à un mètre)	ml par quinzaine (toute quinzaine commencée est due)	10,70 €
Palissade en frontière du domaine public au-delà de 0,30 mètre à compter de la limite séparative	ml par quinzaine (toute quinzaine commencée est due)	10,70 €
Palissade en frontière du domaine public au-delà de 0,30 mètres à compter de la limite séparative - tarifs particuliers	ml par semaine	5,25 €
Benne en dehors des palissades	par jour	21,40 €
Benne forfait pour particuliers le week-end uniquement	48 heures	26,65 €
Occupation du domaine public dans le cadre d'un chantier de maximum 12 mois	m ² /mois	26,15 €
Occupation du domaine public dans le cadre d'un chantier au-delà du 12ème mois	m ² /mois	20,90 €
Câble électrique d'alimentation de chantier et canalisations diverses privées en installation temporaire	ml/mois forfait minimum 20ml	2,15 €
Support d'installation temporaire (tout mois commencé est dû)	Par unité/mois	5,40 €
Armoire de comptage pour raccordement d'installation de chantier (tout mois commencé est dû)	Unité/mois	53,65 €
Neutralisation ponctuelle d'une voie de circulation (grue, livraison)	par jour	162,00 €
Neutralisation ponctuelle de 2 voies	par jour	324,00 €
Occupation du domaine public pour livraisons de chantier :		
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (neutralisation de 2 places de stationnement)	1/2 journée	16,20 €
Emplacement supplémentaire	1/2 journée	7,90 €
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (<i>en épi 4 emplacements dans la largeur</i>)	1/2 journée	21,50 €

1-2) Installations pour activités commerciales :

Type d'occupation	Unité	Tarif
Terrasses ouvertes (au prorata la 1 ^{ère} année selon date d'ouverture)	m ² /an	42,90 €
Terrasses fermées, kiosques (au prorata la 1 ^{ère} année selon la date d'installation)	m ² /an	85,90 €
Bulles de vente au prorata selon la date d'installation et de retrait payable au moment de l'installation au tarif en vigueur	m ² /an	386,65 €
Commerces ambulants alimentaires (pizzas, food trucks)	Par jour/véhicule	16,10 €
Stationnement de scooters pour livraison pizza maximum 1 place de parking (1 à 6 véhicules) (au prorata la 1 ^{ère} année selon date d'ouverture)	Par an	386,65 €
Stationnement ponctuel de véhicule (vente outillage, bus de jeux, vente ponctuelle alimentaire)	Par jour	53,60 €
Activités commerciales motos, cycles et véhicules	Véhicule/jour	21,40 €
Expositions et stationnement	m ² /an	43,05 €
Installation stop Park sur Domaine Public	Par dispositif et par an	106,10 €
Appareils distributeurs (type publicités immobilières)	Unité/an	53,60 €
Etalage barnum	m ² /jour	2,80 €
Petits cirques inférieurs à 200 places	Par jour	53,60 €
Cirques moyens compris entre 200 et 1 000 places	Par jour	161,05 €
Grands cirques supérieurs à 1 000 places	Par jour	536,70 €
Manège seul < 35 m ² (hors fluides)	Par semaine	75,15 €
Manège seul > 35 m ² (hors fluides)	Par semaine	107,10 €
Occupation du domaine public par les forains manège < 10 m ²	3 jours	75,25 €
Forfait électrique en mono phase	3 jours	64,40 €
Occupation du domaine public par les forains, manège entre 10 et 35 m ²	3 jours	161,05 €
Forfait électrique en mono phase	3 jours	96,65 €
Occupation du domaine public par les forains, manège > 35 m ²	3 jours	322,45 €
Forfait électrique en mono phase	3 jours	129,15 €
Forfait eau (si pas de compteur)	Par jour	10,70 €

1-3) Déménagement /emménagement :

Type d'occupation	Unité	Tarif
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (neutralisation de 2 places de stationnement)	Par jour	32,25 €
Emplacement supplémentaire	Par jour	16,30 €
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (<i>en épi 4 emplacements dans la largeur</i>)	Par jour	43,05 €

1-4) Autres occupations et tarifs divers :

Type d'occupation	Unité	Tarif
Banques (distributeurs automatiques de billets)	m ² /an	32,25 €
Tournage de film (excepté projet scolaire ou étudiant)	Par jour	16,30 €
Forfait électrique (ex pour cirque)	Par jour	43,05 €
Location de fourreaux communaux	ml/an	2,70 €
Tarifs spéciaux pour les associations saint-cyriennes pour stationnement divers (bus)	Par jour	32,25 €

1-5) Tarif location matériel évènementiel pour fêtes des voisins et fêtes de quartier :

Matériel	Prix Unitaire TTC/jour		Caution/U
	Du lundi au vendredi	Week-end	
Tables	5,00€	6,00€	62,00€
chaises	2,00€	2,40€	22,00€
Barbecue	10,00€	12,00€	300,00€
Tente 3x3m	100,00€	120,00€	300,00€
Sonorisation	100,00€	120,00€	300,00€
Rallonges	10,00€	12,00€	30,00€
Livraison A/R par camion	80,00€	96,00€	
Livraison aller ou retour par camion	50,00€	60,00€	

VII – RELATIONS PUBLIQUES :

Vide grenier

	Unité	Tarif
Emplacement vide grenier Saint-Cyrien	3ml/jour	13,60 €
Emplacement vide grenier non Saint-Cyrien	3ml/jour	27,20 €
Emplacement type marché de Noël / extérieur	ml/jour	10,50 €

VIII – MARCHE COMMUNAL :

Tarifs	Par séance
ABONNÉS	
Par mètre linéaire de place occupée (profondeur maximale de 2 mètres)	2,70 €
Supplément encoignures	1,60 €
Axe de nettoyage par mètre linéaire de façade	0,20 €
Droits de déchargement :	
Véhicule jusqu'à 2.5 T	1,35 €
Véhicule de plus de 2.5 T	1,80 €
Redevance d'animation et de publicité par commerçant et par séance	1,70 €
VOLANTS	
Par mètre linéaire de place occupée (comprenant taxe de nettoyage, droit de déchargement)	2,30 €

Une pénalité de 10 % sera appliquée pour retard de paiement de la facture mensuelle.

Article 2 : IX– AUTRES TARIFS : Taxe locale sur la publicité extérieure :

Prend acte que les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) étant relevés chaque année en application de l'article L.2333-12 du Code général des collectivités territoriales, l'actualisation de ces tarifs s'applique automatiquement sans délibération préalable de l'assemblée communale et, par voie de conséquence, les tarifs de la TPLE en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 pour les dispositifs publicitaires, les pré-enseignes, les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure à 50 m² et les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m², sont ceux figurant dans le tableau ci-dessous, y compris pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 4 m² et inférieure ou égale à 12 m² :

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure Taxation par face et par affiche	Tarif maximal selon l'article L 2333-9-B du Code Général des Collectivités Locales - tarif en vigueur en 2022	tarif actualisé applicable à compter du 1/01/2023 (1)
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	16,20 € / m ²	16,70 € / m ²
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	48,60 € / m ²	50,10 € / m ²
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 4 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	16,20 € / m ²	16,70 € / m ²
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m ² et inférieure ou égales à 50 m ²	32,40 € / m ²	33,40 € / m ²
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m ²	64,80 € / m ²	66,80 € / m ²

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **13 JUIL. 2022**
et par publication en ligne le : **13 JUIL. 2022**

Saint-Cyr-l'École,
le : **13 JUIL. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



[Handwritten signature in blue ink]

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



[Handwritten signature in blue ink]